

Une première entente locale conclue avec le personnel professionnel du CSS des Phares

Rimouski, le 5 mai 2026 — Le Centre de services scolaire des Phares (CSS des Phares) et le syndicat des professionnels sont heureux d'annoncer la signature d'une première entente locale avec son personnel professionnel. Cette entente marque une étape importante dans les relations de travail et témoigne d'une volonté commune de faire évoluer les pratiques au bénéfice des milieux et des services aux élèves.

Fruit d'un travail collaboratif, cette entente a été conclue dans un climat d'ouverture, d'écoute et de respect mutuel. Les échanges constructifs entre les parties ont permis d'aboutir à des solutions concrètes, adaptées à la réalité du terrain.

Les travaux ont permis de moderniser les modes de communication, d'arrimer les textes aux pratiques actuelles et de clarifier certaines dispositions afin d'en faciliter l'application au quotidien.



Dans un esprit de collaboration, les discussions ont également permis d'aborder d'autres enjeux et de convenir de nouvelles façons de faire, notamment en simplifiant notre processus d'affectation, en optimisant des procédures liées aux demandes de perfectionnement et en améliorant certaines conditions de travail.

« Je me réjouis de cette entente qui démontre qu'en misant sur un dialogue authentique, nous créons des conditions gagnantes pour le personnel, au bénéfice direct de la réussite de nos élèves. Cette entente reflète notre volonté de travailler ensemble, dans un esprit de confiance et de collaboration, à l'image des valeurs de notre organisation, et ce, pour améliorer concrètement nos milieux. Elle nous permet de mieux nous arrimer à notre réalité et de soutenir notre personnel dans l'exercice de leurs fonctions. », souligne Mme Nancy Prévèreault, directrice générale du CSS des Phares.

« Nous sommes fiers du travail accompli par notre équipe de négociation. Cette entente est le résultat d'un dialogue constructif qui met de l'avant des solutions concrètes pour soutenir les professionnels dans leur pratique et améliorer les services offerts dans nos milieux. Elle vient clarifier plusieurs éléments et ouvre la porte à des pratiques plus équitables et adaptées à la réalité du terrain », souligne M. Jacques Belles-Isles, président du syndicat du personnel professionnel de l'éducation du Bas-Saint-Laurent.

Le CSS des Phares tient à remercier l'ensemble des personnes ayant contribué aux travaux, ainsi que les membres du comité de négociation pour leur engagement et la qualité des échanges.

*Présent sur la photo de gauche à droite : Véronique Marquis, directrice des ressources humaines, Marie Lemieux, conseillère en gestion de personnel, Brigitte Côté, directrice d'école, Nancy Prévèreault, directrice générale, Geneviève Lévesque, orthopédagogue, Jacques Belles-Isles, président du syndicat du personnel professionnel, Gaétan Côté, conseiller d'orientation et Anne-Marie Sicotte-Brunelle, travailleuse sociale

-30-

Le Centre de services scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et Rimouski-Neigette. Nous offrons des services à près de 10 000 élèves allant du préscolaire jusqu'à la formation continue,

en passant par le secondaire et la formation professionnelle, répartis à travers ses 43 bâtiments. L'organisation emploie près de 2 000 personnes, faisant d'elle un employeur de choix dans la région.

Source : Zoé Ross-Lévesque, coordonnatrice aux communications
Centre de services scolaire des Phares
418-723-5927 poste 1012 / zoe.ross@cssphares.gouv.qc.ca